ANNEXE 1

Appel à candidatures – 2027 (soutien aux proches aidants)

CAHIER DES CHARGES PAIR AIDANCE

Définition :

Initialement, la pair-aidance repose sur une entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie somatique ou psychique, ou atteintes d'un même handicap. Le partage de son vécu permet à chacun de progresser au-delà de son histoire personnelle.

Cette notion s'est étendue au partage d'expérience et de vécu commun par exemple dans le champ de l'aidance.

Le Département souhaite s'appuyer sur la pair- aidance dans le cadre de sa politique de soutien aux proches aidants dans l'objectif :

- D'élargir les leviers de mobilisation et de repérage des aidants
- De développer les animations d'actions en binôme pair-aidant/professionnel
- De développer une possibilité d'écoute et d'orientation complémentaire à l'offre proposée par les professionnels
- De s'appuyer à terme sur des aidants experts dans le cadre de la définition de sa politique publique en direction des aidants.

Public cible :

La formation s'adresse aux aidants de personnes en situation de handicap ou de personnes en perte d'autonomie :

- quel que soit la nature du handicap de la personne aidée ou de la perte d'autonomie etc. ;
- souhaitant mettre à profit les compétences et savoir-faire tirés de leurs parcours de vie et de leur expérience d'aidants, pour s'engager en tant que pair-aidant ;
- souhaitant acquérir ou consolider les compétences-socle nécessaires pour mener à bien ces objectifs.

Objectifs :

➢ Devenir un pair-aidant :

S'approprier et transformer l'expérience personnelle en tant qu'aidant, travailler le positionnement, le rôle de pair-aidant. Pouvoir se décentrer de son propre vécu pour faire place à la parole de l'autre dans une écoute active et bienveillante dans le respect des choix de chacun ;

➢ Disposer des principaux repères du paysage institutionnel de l'Autonomie

➢ Inscrire le rôle du pair-aidant dans l'écosystème partenarial local.

Objectifs opérationnels :

- ➢ Animer de séquences pédagogiques pour développer les compétences nécessaires aux pair-aidants : méthode d'animation, identification des rôles d'animateur et de co-animateur, découverte et animation d'exercices.
- ➢ Cadrer le rôle des pair- aidants dans le respect de la confidentialité par la mise en place, par exemple de chartes co-construites.
- ➢ Fournir des outils pédagogiques adaptés permettant au pair aidant de disposer de supports lui permettant de mener à bien son rôle.
- ➢ Proposer un dispositif d'accompagnement et d'animation au long court afin d'enrichir les expériences par l'échange de pratique et afin d'éviter l'isolement des pair aidants.es.

Moyens :

- ➢ Proposer des séquences de formation /accompagnement d'un minimum de 14h pour un groupe de 5 à 10 personnes.
- ➢ Préciser les modalités de repérage et de mobilisation des pair aidants
- ➢ Préciser la nature des intervenants et leur expérience dans l'accompagnement des pair aidants.
- ➢ A terme, l'action devra s'intégrer dans la coordination départementale animée par la MDA sur ce sujet.